



CHAPITRE 2. LE MANDAT DU BEI . . . . .	19
2.1 Son mandat principal – Les enquêtes indépendantes . . . . .	20
2.1.1 Les particularités des enquêtes indépendantes . . . . .	21
2.1.2 Les motifs d’ouverture d’une « enquête indépendante » . . . . .	24
2.1.2.1 Motif 1 – Une personne décède . . . . .	25
2.1.2.2 Motif 2 – Une personne subit une blessure grave . . . . .	26
2.1.2.3 Motif 3 – Une personne est blessée par une arme à feu utilisée par un policier . . . . .	30
2.1.3 Les événements non inclus . . . . .	32
2.1.3.1 Les allégations d’agression sexuelle . . . . .	32
2.1.3.2 Les actions des policiers hors de leurs fonctions . . . . .	33
2.1.3.3 Les interventions policières entraînant le décès d’un policier. . . . .	33
2.1.4 L’obligation de dénonciation de l’événement. . . . .	33
2.2 Ses mandats accessoires . . . . .	34
2.2.1 Les particularités des mandats accessoires . . . . .	34
2.2.2 Les motifs d’ouverture du premier mandat accessoire. . . . .	37
2.2.3 Les motifs d’ouverture du second mandat accessoire. . . . .	38
2.3 Les exclusions des mandats . . . . .	39
CHAPITRE 3. LA COMPOSITION DU BEI . . . . .	41
3.1 La composition interne du BEI. . . . .	42
3.1.1 La directrice du BEI. . . . .	42
3.1.2 Le directeur adjoint du BEI. . . . .	44

---

3.1.3	Les enquêteurs du BEI . . . . .	44
3.1.3.1	La formation . . . . .	47
3.1.4	Les membres de soutien . . . . .	48
3.2	Les relations externes du BEI . . . . .	48
<b>CHAPITRE 4. LE FONCTIONNEMENT DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES DU BEI . . . . .</b>		<b>51</b>
4.1	La nature des enquêtes indépendantes . . . . .	51
4.1.1	Les droits et devoirs des « policiers impliqués » et des « policiers témoins » . . . . .	53
4.1.1.1	Obligation 1 – Se retirer de la scène de l'événement dès que possible . . . . .	54
4.1.1.2	Obligation 2 – Rédiger de manière indépendante un compte rendu . . . . .	55
4.1.1.3	Obligation 3 – Rencontrer les enquêteurs . . . . .	60
4.1.2	Les droits et devoirs des policiers suspectés . . . . .	62
4.1.3	Les droits et devoirs des directeurs des corps de police impliqués. . . . .	64
4.1.3.1	Obligation 1 – Aviser le ministre et les affaires internes . . . . .	65
4.1.3.2	Obligation 2 – Sécuriser et transférer la scène au BEI . . . . .	66
4.1.3.3	Obligation 3 – Veiller à la protection de l'enquête du BEI . . . . .	67
4.1.4	Les droits et devoirs du ministre de la Sécurité publique . . . . .	68
4.1.5	Les droits et devoirs de la direction du BEI . . . . .	69
4.1.5.1	Obligation 1 – Les obligations administratives de l'organisation. . . . .	69
4.1.5.2	Obligation 2 – Désigner l'enquêteur principal et les enquêteurs . . . . .	70

4.1.5.3	Obligation 3 – Communiquer avec les autres organisations. . . . .	71
4.1.5.4	Obligation 4 – Communiquer avec la population . . . . .	72
4.1.6	Les droits et devoirs des enquêteurs du BEI. . .	72
4.1.6.1	Obligation 1 – Respecter l’ensemble des règles des pratiques policières . . .	72
4.1.6.2	Obligation 2 – Prendre en charge la scène de l’événement . . . . .	73
4.1.6.3	Obligation 3 – Rencontrer les policiers présents lors de l’événement . . . . .	74
4.1.6.4	Obligation 4 – Produire un rapport d’enquête . . . . .	75
4.1.7	Les droits et devoirs des autres organisations . .	76
	CONCLUSION . . . . .	77
	ANNEXES	
	Annexe 1 : Chapitre III.1 de la <i>Loi sur la police</i> . . . . .	81
	Annexe 2 : Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes . . . . .	89
	Annexe 3 : Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes . . . . .	95
	Bibliographie . . . . .	103
	Table de législation . . . . .	111
	Table de jurisprudence . . . . .	115

## INTRODUCTION

Les enquêtes indépendantes du Bureau des enquêtes indépendantes du Québec ont maintenant un peu plus d'une année d'existence et la parution de ce livre permettra au lecteur de mieux comprendre son processus, mais aussi de rassurer les intervenants du milieu.

Notre objectif est de donner un éclairage sur cette nouvelle création, et aussi d'en faire la genèse et ainsi comprendre que le processus n'est finalement pas nouveau. Ce que l'on appelait à l'époque les politiques ministérielles sont ni plus ni moins que l'ancêtre des enquêtes indépendantes.

Le lecteur aura vite fait de constater que nous avons pris soin de bien circonscrire le processus en nous posant des questions sur les problématiques constatées et en laissant à l'ensemble des intervenants la possibilité de se positionner et de suggérer en temps opportun des pistes de solution en vue d'améliorer le cadre législatif qui régit ces enquêtes.

Le travail de recherche réalisé dans cet ouvrage ainsi que l'expérience acquise par les auteurs œuvrant sur le terrain permettront, nous le souhaitons, de jeter les pierres angulaires d'un processus de réflexion tout en renseignant les différents intervenants du milieu policier.

Tant les policiers de terrain que leurs gestionnaires auront avantage à prendre connaissance de cet outil et à l'utiliser en référence. Les juristes œuvrant dans ce domaine du droit pourront également parfaire leur formation.

Au chapitre 1, le lecteur fera un voyage dans le temps, les auteurs y faisant la genèse du BEI et expliquant ce qui a mené à la

création de ce dernier. Un rappel des événements marquants et des projets de loi permettra la mise en place de la toile de fond.

Aux chapitres 2 et 3, les auteurs décortiquent les mandats et la composition du BEI et ses particularités.

Et finalement au chapitre 4, le lecteur sera accompagné sur le terrain en voyant le fonctionnement détaillé des enquêtes indépendantes du BEI.

Nous souhaitons que vous y trouverez tout autant de plaisir à le lire que nous avons eu à le concevoir.

Bonne lecture.